



Demande d'aide et de renseignement.

Par **Clhoe**, le **05/09/2009** à **12:15**

Bonjour,

Voila je vais vous expliquer ma situation en quelques lignes.

Je suis actuellement en CDI dans le commerce. En début d'année je suis tomber malade d'une mononucléose, je suis rester quelques temps a l'arrêt étant très faible du a la maladie. Depuis je n'arrête pas de tomber malade, je fait tout pour ne pas manquer le travail mais quand sa devient plus sérieux je suis obliger d'aller voir un medecin, je ne suis pas a l'arret toutes les semaines quand meme, mais il m'a tout de meme arreter plusieurs fois.

Malgré les arrêts de travail présenter, on me menace de licenciement, pour mes maladie et pour mon travail qui serait mal fait, alors que je fait tout pour le faire correctement. J'ai meme ma responsable qui me laisse des messages sur mon répondeur en me rabaissant. Etant jeune et n'ayant pas les moyens de me défendre je ne sais pas comment agir.

Que faut t'il que je fasse si le licenciement a lieu? Comment faire pour me défendre sans passer par un avocat qui me prendrer trop cher? Et surtout a qui m'adresser? Je n'ai aucune expérience dans ces démarches s'il vous plait pouvez vous m'aider.

Par **Visiteur**, le **05/09/2009** à **15:44**

bonjour,

l'employeur ne peut pas vous licencier à cause de votre maladie, mais peut vous licencier pour

cause réelle et sérieuse si vos absences répétées perturbent la bonne marche de l'entreprise.